

NOTE D'INFORMATION

Taux de présence moyens conventionnels des déchets d'Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)

La présente note a pour objet la communication des nouveaux taux de présence moyens conventionnels des ABJ dans les flux de collecte non séparées aux collectivités sous contrat pour la filière Articles de Bricolage et de Jardin (cat. 3 et cat. 4).

Ces taux seront applicables à compter du **1er janvier 2024** sur les flux de déchets non séparés pris en charge par les collectivités à compter de cette date. Ils permettent de déterminer les «tonnages équivalent ABJ » éligibles à un soutien financier de l'éco-organisme désigné conformément à l'article 2.1.2 du contrat.

1. Tableau de synthèse des taux de présence moyens conventionnels de ABJ

Consigne de tri	Type de flux	Taux applicables sur les tonnages collectés par la collectivité
Option 1: Pas de collecte opérationnelle par Ecomaison des ABJ	Tout-venant	2,4%
	Bois	0,7%
	Ferraille	5,0%
	Gravats	0,1%
Option 2: 1 benne pour DEA et gros objets ABJ - Petits objets ABJ soutenus en financier (même si mis en réemploi)	Tout-venant	1,2%
	Bois	0,4%
	Ferraille	2,5%
	Gravats	0,1%
Option 2bis: idem 2 + Petits objets ABJ vont en contenant HDQ* collecté par ESS		
	Gravats	0,1%
Option 3: 2 Benne: Bois et Maison Jardin		
	Gravats	0,1%
Collecte en porte à porte	Encombrant	0,6%

*HDQ : Haut de quai

2. Modalités pratiques d'élaboration des taux de présence moyens conventionnels des déchets des articles de Bricolage et de Jardin

La mesure des taux de présence moyens conventionnels des ABJ concerne les collectes non séparées des collectivités en fonction des flux éligibles définis dans l'annexe contractuelle.

Pour calculer les taux de présence moyens conventionnels, des campagnes de caractérisations ont été conduites dans les collectivités suivantes, en fonction du milieu SINOE et de la configuration de collecte de la déchèterie :

	Rural	Mixte	Urbain	Urbain dense	Touristique et commercial
Configuration-type (1)					
CA Mont St Michel Normandie	X				
Roi Morvan Communauté	X				X
CC Seille et Grand Couronné	X				
CC Vallées D'Auge et du Merlerault	X				
Smictom du Chinonais		X			X
CA Gard Rhodanien		X			
Thonon Agglomération		X			
SIDEFAGE		X			
Métropole de Lyon			X		
SYMEVAD			X		
VALTOM			X		
Métropole d'Aix Marseille Provence			X		
CC Jalle Eau Bourde			X		
Grand Paris Sud Est Avenir				X	
Métropole de Lyon				X	
Montpellier Métropole				X	
CC Val Vanoise					X
CC Cœur de Nacre					X
Variante 1 : sans benne bois (2)					
SYVALOM	X				
Chateaubriand Derval	X				
CC Des Villes Sœurs		X			
CA Blois Agglopolys		X			
CA de Lens Lievin			X		
CU Grand Poitiers			X		
CA des Deux Baies en Montreuillois					X
CA Cotentin					X
Variante 2 : pas d'accueil des professionnels (3)					
CC Jalle Eau Bourde		X			
SYDOM de l'Aveyron		X			
CA Valencienne Métropole (CAVM)			X		
Rodez Agglomération			X		
Bordeaux Métropole			X		
Métropole d'Aix Marseille Provence				X	
RIVED				X	
Grenoble Alpes Métropole				X	
SM Bil Ta Garbi					X

	Rural	Mixte	Urbain	Urbain dense	Touristique et commercial
Collecte en porte à porte					
CA de la Région Nazairienne et CARENE		X			
Saint Germain Boucles de Seine		X			
Versailles Grand Parc		X			
SIETOM Tournan en Brie		X			
CA de la Baie de Somme		X			
SYMEVAD		X			
Grand Paris Seine & Oise			X		
CU Caen la mer			X		
SIGIDURS			X		
SIVOM vallée Yerres/Sénarts			X		
SIMACUR			X		
SIETREM De Lagny			X		
RIVED				X	
Grand Paris Sud Est Avenir				X	
SYCTOM L'agence métropolitaine des déchets Ménagers				X	
Syndicat Emeraude				X	

- (1) La déchèterie en configuration dite « type » concerne plus des deux tiers des tonnages collectés en déchèterie sous contrat avec Ecomaison. Il s'agit d'une déchèterie comprenant pour les flux concernés, une benne de tout-venant, une benne de bois A+B (hors bois d'élagage), une benne de ferraille, et accueillant les professionnels.
- (2) Dans la variante 1, les flux de ABJ bois sont dirigés vers la benne tout-venant.
- (3) Dans la variante 2, l'organisation de la collecte est identique à celle de la configuration type mais sans accueil des flux professionnels en déchèterie.
- (4) Dans la variante 3, l'organisation de collecte est identique à celle de la variante 1 mais sans accueil des flux professionnels en déchèterie.

Sur la base des mesures obtenues pour chaque combinaison [configuration de collecte / type d'habitat], le taux national par configuration de collecte est calculé à partir de la moyenne pondérée des tonnages collectés par type d'habitat. Les mesures étant effectuées tout au long de l'année afin d'être représentatives des variations saisonnières du taux des ABJ.